

res et quart accompagné de MM. Baile, Volland et Rambaud. Il est acclamé.

M. Bichat, président d'honneur du Cercle, souhaite la bienvenue et présente à M. le ministre MM. Dumont, président du Cercle, et Leclair, secrétaire général de l'Union de la jeunesse. Ce dernier explique le fonctionnement des bibliothèques de campagne, dont les résultats ont jusqu'alors été excellents. M. Ferry, après avoir félicité l'Union de cette excellente innovation, prononce l'allocution suivante :

« Vous êtes, messieurs, les privilégiés de la démocratie, mais vous songez à ceux qui en sont les déshérités, vous vous occupez de leur instruction : c'est une grande œuvre dont je suis heureux de constater le succès et que je vous félicite d'avoir entreprise. Votre Cercle est un centre d'honnêtes distractions.

» J'ai déjà envoyé des livres à votre bibliothèque où vous cherchez sans doute à avoir, de préférence aux ouvrages de science que vous trouvez dans les bibliothèques universitaires, des livres de curiosité, de littérature, de distraction.

» J'ai bien compris qu'en venant ici, je me rendais dans un lieu indirect d'étude, si je puis parler ainsi, et c'est pourquoi je suis venu vous visiter. Ici, vous vous réunissez pour échanger des idées : vous échappez ainsi à l'atmosphère souvent pernicieuse des cafés.

» J'approuve donc la pensée qui a présidé à la fondation de votre Cercle. Je veux encourager votre bibliothèque, et je vous permets de tirer à cet effet une lettre de change sur moi, en souvenir de cette journée. » (Longs applaudissements).

M. Bichat explique que la situation financière du Cercle n'est pas très brillante, en raison de l'impôt qui pèse bien lourdement sur lui. « Je ne puis vous affranchir de l'impôt dit M. Ferry ; mais je puis au moins le faire alléger et je prie M. le préfet de veiller à sa diminution. »

On remercie M. Ferry, qui demande à M. le maire d'examiner s'il ne pourra pas aider quelque jour le Cercle à s'installer dans un local plus spacieux et plus commode.

La délégation du Cercle du travail est ensuite présentée au président du conseil qui s'entretient avec plusieurs de ses membres. M. Ferry promet d'envoyer des livres au Cercle du travail ; il ajoute qu'il l'aidera bien volontiers par une subvention, le jour où le cercle lui permettra de le faire en se constituant officiellement en société.

Le vin d'honneur est offert au ministre qui boit à la prospérité des deux cercles et se retire ensuite au milieu des applaudissements et des acclamations.

On s'est rendu de là au palais des Facultés.

M. Jules Ferry a été reçu par le doyen et les professeurs de la Faculté de médecine dont il a visité les locaux longuement et en détail.

L'installation des autres Facultés et de l'école de pharmacie a été ensuite inspectée par le ministre.

Le président du conseil est ensuite monté chez M. le recteur qui l'avait prié à déjeuner.

*Memoire
de Bismarck
du 10 - VIII - 1884
copie*

Discours de M. Volland.

Voici le discours prononcé par M. le maire de Nancy, à la distribution des prix faite aux élèves des écoles municipales, en présence de M. Jules Ferry :

Monsieur le ministre, vous rencontrerez difficilement, je me plais à en rendre témoignage, une population plus intelligente que la nôtre, plus laborieuse, connaissant mieux le haut prix de l'instruction, plus empressée à reconnaître les soins dont on entoure l'éducation de ses enfants ; l'accueil chaleureux qu'elle vient de vous faire vous dit mieux que des paroles combien, dans ce milieu de bon sens, de patriotisme, de foi républicaine, c'est une fête véritable et profondément populaire de voir le ministre de l'instruction publique, le président du conseil, inaugurant en quelque sorte un nouvel usage, se dérober à ses graves occupations pour venir simplement, dans une ville de province, présider une distribution de prix d'écoles primaires et applaudir aux succès des enfants du peuple, de ces mains qui, récemment, en pleine Sorbonne, couronnaient leurs frères des lycées.

Comme magistrat municipal, je ne saurais trop hautement vous exprimer notre gratitude et vous remercier d'avoir bien voulu donner à nos enfants, à leurs familles, à leurs maîtres, cette marque précieuse de votre haute sollicitude.

Comme citoyen, je ne saurais non plus avec trop de soin et de patriotique satisfaction tirer de votre présence à la solennité de ce jour tout l'enseignement qu'elle contient, et y montrer le signe éclatant du triomphe de ces principes démocratiques, si en honneur parmi nous et dont vous êtes un des vaillants et des plus illustres champions.

Les temps ne sont plus où les premiers magistrats de la République pouvaient, sans détour, avouer qu'ils ne s'occupaient pas des petits et des humbles, ou ne s'en occupaient que par charité pour ainsi dire et par commisération pour leur enseigner la résignation et éterniser leur dépendance. Sous le souffle fécond de la démocratie, d'autres principes ont pris racine dans nos mœurs et dans nos lois. Sans doute, d'aussi heureux progrès ne sont l'œuvre ni d'un jour, ni d'un seul, mais la reconnaissance publique doit proclamer que votre énergique administration les a puissamment secondés et les a fait, en quelque sorte, marcher à pas de géant.

Aujourd'hui, il ne suffirait plus de laisser venir à soi les petits enfants ; il faut aller à eux, les prendre par la main comme vous nous en donnez l'exemple, les soutenir, leur donner, à tout prix, les forces intellectuelles et morales nécessaires pour les élever plus haut, toujours plus haut, et leur assurer ainsi les bienfaits de la véritable égalité, l'égalité intellectuelle.

En venant faire aux écoles de la ville de Nancy la visite dont vous daignez les honorer et dont elles conserveront le reconnaissant souvenir, vous témoignez, une fois de plus, que le gouvernement de la République n'a pas de soins plus pressants que d'assurer l'instruction populaire.

Depuis longtemps, notre ville a entrepris de ne rester en cette matière au-dessous d'aucun des devoirs qui s'imposaient à elle et les diverses administrations municipales ont mis leurs plus grands soins et leur plus grand honneur à développer, dans la mesure de leurs forces, cet important service de l'instruction primaire, de telle sorte que ce mouvement si caractéristique du siècle vers tout ce qui est enseignement et école, nous a trouvés tout prêts à le suivre.

L'initiative municipale n'a pas eu à attendre l'ordre du législateur et depuis longtemps nos écoles sont en possession des bienfaits que les lois nouvelles ont pour but d'assurer. Il y a un demi-siècle qu'à Nancy, à l'exception de deux salles d'asile, la conquête de la laïcité est définitive. Dès 1871, un vote du conseil municipal assurait la gratuité absolue des écoles primaires. A la même époque, nous établissions partout des gymnases scolaires et, nous rappelant cette maxime salutaire, — salutaire surtout à cette frontière de l'Est, — qu'autant de fois

on sait de langues, autant de fois on est homme, nous avons essayé, sans trop grand succès, d'introduire dans nos écoles l'enseignement de la langue allemande.

D'autre part, nous faisons marcher de front d'autres améliorations.

Les cruels événements de 1870, en faisant de Nancy l'asile naturellement ouvert à bien des réfugiés d'Alsace et de Lorraine, nous plaçaient en face d'un accroissement subit de population, en raison duquel nos écoles se trouvaient tout à coup insuffisantes.

Pour faire face à ces besoins nouveaux, il fallut un vigoureux effort et la modestie de mon regretté prédécesseur me permit de rappeler publiquement et devant vous ce que notre ville dut ici à son infatigable activité. Sans parler des dépenses nécessitées par l'édification des nouveaux groupes scolaires, il fallut doubler rapidement le budget de l'instruction primaire et, pour citer des chiffres éloquents, je dirai qu'en 1871 la ville de Nancy affectait 100,000 francs à ces écoles et que cette année, après dix ans d'administration républicaine, nous inscrivions à notre budget, avec une sorte de fierté, la somme plus que doublée de 210,000 francs.

Il y a dix ans, sur une population de cinquante mille âmes, nos écoles recevaient 3,200 élèves environ ; aujourd'hui, nos 67,000 habitants leur envoient environ 6,800 de leurs enfants.

En passant, je tiens à appeler votre attention sur la fréquentation, toujours plus grande, de nos écoles de filles, qui, créées plus tard, sont aujourd'hui fréquentées par 4,900 jeunes filles, tandis qu'en 1871 elles n'en comptaient que 800.

Cette confiance des familles est d'autant plus significative que nous n'avons jamais laissé naître l'équivoque. En toute occasion, nous nous sommes efforcés d'affirmer le sens de ces mots : « Ecoles municipales. »

Les familles et les maîtres, tous savent que nous entendons que l'enseignement qu'on y donne soit animé d'un esprit profondément national. Sans doute, il faut proscrire la politique de l'école, mais sous le pavillon municipal, nos fils et nos filles doivent être élevés dans le respect et l'amour des principes de la Révolution, et toute tendance contraire à l'esprit moderne doit y être combattue sans relâche.

Vous avez sous les yeux, monsieur le ministre, près de sept mille enfants répartis dans dix écoles élémentaires de garçons,

*La fin au verso
de la colonne précédente*

M. François, rédacteur en chef du *Petit Lorrain*, adresse à M. Desté, gérant, la lettre suivante :

Nancy, le 11 novembre 1881.

Monsieur Desté,

Je remets entre vos mains les destinées du *Petit Lorrain*.

J'ai tenté, à mes dépens, une lutte impossible contre le capital, cet auxiliaire tyrannique auquel, souvent, sinon toujours, le journal est obligé de faire le sacrifice de son indépendance.

J'ai voulu rester indépendant. Je croyais qu'un journal libre de toute attache trouverait à Nancy et dans la région de l'Est des hommes décidés à le soutenir : car j'estimais que le rôle du journaliste était non pas de conduire l'opinion publique, mais de l'éclairer.

Je m'imaginai que le journaliste devait au public la vérité, sans réticences, sur les hommes comme sur les événements.

Je pensais qu'au risque de déplaire à quelques-uns, l'intérêt de tous commandait à la Presse, sentinelle avancée du progrès, de signaler les abus, et de poursuivre dans ses derniers retranchements cette sacro-sainte Routine pour laquelle notre belle administration française (que l'Europe se contente de nous envier — sans toutefois songer à nous en débarrasser) professe un culte respectueux.

Autant d'erreurs j'ai commises dont je supporte aujourd'hui les conséquences.

Mon exemple, M. Desté, sera pour vous un enseignement.

Mettez-vous en garde contre les promesses et les protestations de dévouement de quelques ambitieux qui attendent de vous un appui constant et indiscuté, une admiration sans bornes pour des qualités qu'ils revendiquent bien à tort, et une foi aveugle dans leurs capacités administratives ou autres.

Allez toujours de l'avant, sans vous inquiéter des criaileries que vous soulèverez autour de vous.

On vous combatta, comme on m'a combattu ; ce sera un combat déloyal, dans lequel des coups tomberont sur vous, drus comme grêle, et auxquels vous ne pourrez pas répondre, parce que vos ennemis vous viseront dans l'ombre pour s'éclipser aussitôt le coup porté.

Mais ne vous découragez pas.

L'heure viendra où l'opinion publique un instant égarée par des calomnies intéressées, rendra justice à vos efforts persévérants : car le succès s'impose à votre œuvre.

Courage dans la lutte, et bon espoir, vous réussirez.

Qu'il me soit permis en terminant, de remercier collectivement tous mes amis, connus et inconnus, qui de près ou de loin ont prêté leur concours au *Petit Lorrain* : Je leur en garderai toujours un souvenir bien reconnaissant.

Agréer, Monsieur Desté, mes civilités bien exprimées.

L. FRANÇOIS.

De son côté, M. Desté informe ses lecteurs que le *Petit Lorrain* cesse d'être quotidien pour devenir hebdomadaire.

Voici la note publiée par le *Petit Lorrain* :

Malgré tout le déplaisir que j'ai à faire constater encore aujourd'hui le désaccord qui a toujours existé, à certains points de vue, entre moi et M. François, je crois nécessaire, pour bien établir les responsabilités, de répéter à nos lecteurs que je n'ai jamais partagé les généreuses illusions qu'il a pu caresser en faisant paraître son journal avant d'en avoir bien établi les assises financières.

Désireux d'éviter à tout prix les pénibles déceptions qu'il déplore avec une amertume et une mélancolie auxquelles je suis loin d'être indifférent, je ne veux pas continuer le « *Petit Lorrain* » dans les conditions précaires qui ont contrarié ses débuts et qui rendent sa publication quotidienne trop onéreuse.

Je vais aviser aux mesures raisonnables qu'il est urgent de prendre pour paraître tous les jours de la semaine.

Momentanément le journal ne sera qu'hebdomadaire.

Nos lecteurs seront informés des résolutions ultérieures qui seront prises.

E. D.

Courrier Une feuille qui tombe. 15 4.

Le *Petit Lorrain*, dont nous annonçons la publication quotidienne dans le milieu de septembre dernier, a publié hier, en tête de ses colonnes, une lettre de son directeur, M. François, adressée au gérant, M. Desté, et dont voici la partie importante :

« Je remets entre vos mains les destinées du *Petit Lorrain*.

« J'ai tenté, à mes dépens, une lutte impossible contre le capital, cet auxiliaire tyrannique auquel, souvent, sinon toujours, le journal est obligé de faire le sacrifice de son indépendance. »

Après cette lettre, le même journal publie une note de M. Desté à ses lecteurs, pour les informer qu'« il ne veut pas continuer le *Petit Lorrain* dans les conditions précaires qui ont contrarié ses débuts et qui rendent sa publication quotidienne trop onéreuse.

« Momentanément le journal ne sera qu'hebdomadaire. »

Souhaitons qu'un printemps rapide redonne une vigueur nouvelle à cette feuille souffrante des atteintes de l'hiver.

Le Tel

Organe de la

5 Centimes

Nancy, le 18 Septembre 1881.

PROGRAMME

Nous sommes *Republicains*. Cela devrait suffire pour attester notre programme. Mais le langage politique est dans une telle confusion, et, depuis les derniers défenseurs de l'empire tombé, les Robert Mitchell et autres Dugué de toutes les Fauconneries, jusqu'aux ordonnateurs de l'orléanisme et du drapeau blanc, tout le monde cherche si bien à s'attribuer aujourd'hui cette qualité de *républicain*, que, ne voulant pas mettre d'épithète au mot, nous sommes obligés de dire à nos lecteurs ce que nous entendons par la chose.

La République est le gouvernement de tous par tous. Elle a pour but la Justice qui est à la fois un droit et un devoir ;

Pour moyen : la Liberté, qui est un droit. Considérée comme droit, la Justice s'appelle Egalité ; considérée comme devoir, elle se nomme Solidarité.

Arriver à l'Egalité et à la Solidarité par la Liberté, telle est l'évolution républicaine.

Or, non seulement nous n'avons encore obtenu ni l'Egalité, ni la Solidarité, mais, l'instrument qui doit nous les faire obtenir, la Liberté, premier principe de tout Etat gouverné selon la raison humaine, est encore à conquérir.

Les régimes déchus l'ont si bien mise à la chaîne que, pour la désigner, le parti républicain a dû la fragmenter en plusieurs sortes, en lui donnant différents noms selon les entraves qu'il faut faire disparaître. C'est ainsi qu'on a parlé de la Liberté individuelle, de la Liberté collective, de la Liberté sociale, de la Liberté nationale, de la Liberté internationale.

noblesse individuelle qui res la volonté populaire et qui elle.

Nous réclamerons donc la magistrature et l'abolition de

Le cumul des places, des mandats, les traitements ex plois supérieurs au dérivé subalternes, l'irresponsabilité tionnaires, les divergences de des cas identiques, les équit écrite permettant à l'arbitraire dans l'interprétation, sont a sur lesquels nous appellerons nos lecteurs, en nous basant principe fondamental : l'Egalité

C'est au nom du même pr serons défenseurs d'un réce lisé : la gratuité de l'enseigne Nous montrerons en même te gation et la laïcité découlent

Il semble, à première vu mots : *Obligation et Liberté* toires. C'est qu'on ne songe p de chacun implique le respect tous, et, que pour sauvegarde fant, l'Etat doit *obliger* le p

La Solidarité, troisième p cain est un résultat social et c'est-à-dire que les instituti du gouvernement ne doivent que d'une manière indirecte e tation. C'est un progrès tou certainement le plus lointain sions entrevoir.

De longues années s'écouler que l'iniquité ait disparu ce rapports économiques de cit Les questions de travail, de

Nancy, Imp. spéciale du PETIT LORRAIN.

A NANCY, aux bureaux du journal, rue Héré, 26.

S'adresser pour les Annonces

PRMIER CHOIX

A DOUANE

T NETTOYAGE

en tous genres

Casquettes de voyage

en tous genres

de chapeaux de feutre,

INJECTION VÉGÉTALE
 Guérit radicalement les écoulements,
 fluxions blanches,
 Sont dépôt : Pharmacie DRON,
 rue Héré, 21, Nancy.
LIBRAIRIE CLASSIQUE
SIDOT FRÈRES
 3, rue Raugraff, 3, NANCY
 A l'occasion de la rentrée des classes,
 MM. SIDOT frères ont l'honneur d'annon-
 cer au public qu'ils viennent de recevoir
 tous les livres classiques exigés par les
 nouveaux programmes.
 NANCY, 41
 Jean, 41
 A DOUANE
 T NETTOYAGE
 en tous genres
 Casquettes de voyage
 en tous genres
 de chapeaux de feutre,
 de la NOUVEAUTE
 D'HIVER

Les soldats ont eu beaucoup à souffrir de la chaleur. Plusieurs cas d'insolation se sont produits. Un soldat est même mort cette nuit d'une insolation.

La colonne, forte de 1.400 hommes, campée au même point où était installé le 27^e bataillon de chasseurs à pied, lorsqu'il eut à soutenir un petit engagement avant le départ pour Zaghouan.

Le camp, naturellement retranché, met les hommes à l'abri des balles ennemies.

A trois heures du matin, nous avons eu une petite alerte. Quelques Arabes, à pied et à cheval, avaient réussi, grâce à l'obscurité, à s'avancer à 150 mètres du camp et à tirer quelques coups de fusil sur les sentinelles.

Au premier coup de feu tout le monde a

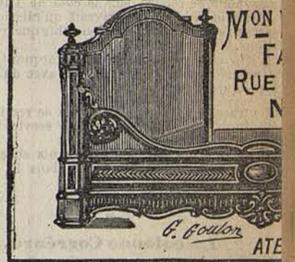
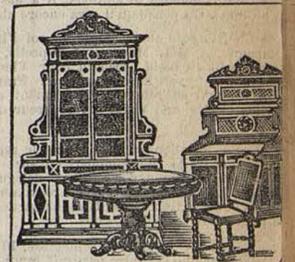
A LA PORT

QUINC.

JACQUEM

NANCY, 16, rue

Objets d'art. — Cuivre antique, ciselé anglais. — Objets de toilette, vernis et sortes. — Objets riches en fil de fer. — Bois de Suisse. — Jardinières. — Garde-étincelles. — Lampes et suspen-



CAISSE DE REPORTS

DE LA SOCIÉTÉ NOUVELLE

Société anonyme. — Capital : 20 millions
52, Rue de Châteaudun, Paris.

Les Reports sont des prêts sur titres, garantis : 1^o par les titres reportés ; 2^o par les Agents de change ou banquiers intermédiaires. Les Reports faits pour compte de nos clients par la Société Nouvelle sont en outre garantis par cette dernière, qui conserve dans ses caisses les titres reportés pendant toute la durée du report, et est responsable des fonds placés par elle en report.

Le Petit Corrain

5 Centimes

Organe de la République progressive

5 Centimes

Nancy, le 18 Septembre 1881.

PROGRAMME

Nous sommes *Républicains*. Cela devrait suffire pour attester notre programme. Mais le langage politique est dans une telle confusion, et, depuis les derniers défenseurs de l'empire tombé, les Robert Mitchell et autres Dugué de toutes les Fauconneries, jusqu'aux ordonnateurs de l'Orléanisme et du drapeau blanc, tout le monde cherche si bien à s'attribuer aujourd'hui cette qualité de *républicain*, que, ne voulant pas mettre d'épithète au mot, nous sommes obligés de dire à nos lecteurs ce que nous entendons par la chose.

La République est le gouvernement de tous par tous. Elle a pour but la Justice qui est à la fois un droit et un devoir ;

Pour moyen : la Liberté, qui est un droit. Considérée comme droit, la Justice s'appelle *Egalité* ; considérée comme devoir, elle se nomme *Solidarité*.

Arriver à l'*Egalité* et à la *Solidarité* par la Liberté, telle est l'évolution républicaine.

Or, non seulement nous n'avons encore obtenu ni l'*Egalité*, ni la *Solidarité*, mais, l'instrument qui doit nous les faire obtenir, la Liberté, premier principe de tout Etat gouverné selon la raison humaine, est encore à conquérir.

Les régimes déchus l'ont si bien mise à la chaîne que, pour la désigner, le parti républicain a dû la fragmenter en plusieurs sortes, en lui donnant différents noms selon les entraves qu'il faut faire disparaître. C'est ainsi qu'à côté de la *liberté individuelle* qui n'existe qu'imparfaitement dans nos lois, nous revendiquons vainement depuis un demi-siècle : la *liberté de la presse*, la *liberté d'association*, la *liberté de réunion* sans compter plusieurs libertés économiques, municipales et autres.

Nous examinerons, dans une série d'articles prochains, chacune de ces libertés et nous montrerons qu'elles s'imposent à la réalisation d'une vraie République.

L'*Egalité* est représentée aujourd'hui en France par une grande institution : le suffrage universel. Mais dans combien d'autres lois n'est-elle pas violée : loi sur le service militaire, loi sur l'enseignement secondaire et supérieur, loi sur le jury et surtout lois budgétaires ou d'impôts. Notre système fiscal, construit sans vue d'ensemble, et par des législatures disparates est un véritable chaos d'où toute proportionnalité est bannie. L'impôt, qui ne devrait être qu'un échange, c'est-à-dire le paiement d'un service, prend le plus souvent le caractère d'une taxe arbitraire et gratuite. Cela résulte à la fois du mode de perception et de l'emploi des sommes perçues.

C'est à cette dernière catégorie que nous rattacherons les réformes à faire en ce qui concerne les rapports de l'Eglise et de l'Etat. Au nom de l'*Egalité* de tous les citoyens, nous réclamerons sans cesse la séparation de ces deux organismes distincts l'un de l'autre, séparation qui laissera les croyants des différents cultes libres d'entretenir à leurs frais leurs prêtres et leurs autels.

Nous avons dit que l'*Egalité* existait dans une grande institution, le Suffrage universel. Mais cette égalité n'est qu'apparente. La Constitution qui nous régit, met en effet, à côté de la Chambre, issue de la nation, — plus haut qu'elle, même, puisqu'il prononce en dernier ressort — un Sénat composite, formé de la plus bizarre manière, ayant des membres inamovibles et des membres temporaires, ceux-ci élus par un scrutin à triple détente dans lequel la plus petite bourgeoisie exerce une action égale à celle des plus grands centres.

Cette formidable machine de résistance inventée par les réactionnaires coalisés, est le plus sérieux obstacle que la République ait à vaincre.

Il barre le chemin à toutes les réformes. Il ne peut disparaître ou être modifié dans son origine que par la *révision de la Constitution* : c'est une question qui s'impose à nos nouveaux élus. — Nous n'aurons garde de l'oublier.

Dans une société démocratique et égalitaire, nulle fonction ne doit être inamovible. L'inamovibilité ne peut procéder que du droit divin, du pouvoir absolu. C'est une sorte de

noblesse individuelle qui reste au-dessus de la volonté populaire et qui subsiste malgré elle.

Nous réclamerons donc la réforme de la magistrature et l'abolition de l'inamovibilité.

Le cumul des places, des fonctions, des mandats, les traitements exagérés des emplois supérieurs au détriment des emplois subalternes, l'irresponsabilité de certains fonctionnaires, les divergences de pénalités dans des cas identiques, les équivoques de la loi écrite permettant à l'arbitraire de se glisser dans l'interprétation, sont autant de points sur lesquels nous appellerons l'attention de nos lecteurs, en nous basant toujours sur ce principe fondamental : l'*Egalité*.

C'est au nom du même principe que nous serons défenseurs d'un récent progrès réalisé : la gratuité de l'enseignement primaire. Nous montrerons en même temps que l'*Obligation* et la *laïcité* découlent de la Liberté.

Il semble, à première vue, que ces deux mots : *Obligation* et *Liberté* sont contradictoires. C'est qu'on ne songe pas que la liberté de chacun implique le respect de la liberté de tous, et, que pour sauvegarder le droit de l'enfant, l'Etat doit obliger le père.

La *Solidarité*, troisième principe républicain est un résultat social et non politique, c'est-à-dire que les institutions et la forme du gouvernement ne doivent y contribuer que d'une manière indirecte et sans réglementation. C'est un progrès tout de mœurs et certainement le plus lointain que nous puissions entrevoir.

De longues années s'écouleront encore avant que l'iniquité ait disparu complètement des rapports économiques de citoyen à citoyen. Les questions de travail, de salaire, d'offre et de demande, de production et de consommation doivent être résolues en dehors de l'intervention de l'Etat, sans quoi nous tendrions au pire des despotismes : le *Communisme*.

Mais par le jeu des libertés politiques et par le respect de l'*Egalité*, le sentiment de solidarité se développera dans la nation.

La presse libre répandra la lumière sur toutes les questions.

La liberté de réunion permettra des débats contradictoires, d'où sortira la vérité.

Le droit d'association donnera aux travailleurs le moyen de s'affranchir de toute exploitation, tandis que l'impôt rectifié adoucira aussi certains malaises d'où souvent sortent des orages populaires toujours dangereux pour la sécurité de l'Etat.

Nos lecteurs savent maintenant où nous allons. Il nous reste à leur dire comment nous entendons faire avec eux le chemin.

Depuis dix ans, la démocratie française, en proie aux rancunes des vieux partis et quelquefois aussi à des ambitions naissantes et inavouées a souvent oublié ce qui faisait sa force et ce qui a assuré son triomphe.

Ses inéluctables formules, proclamées la veille par la plupart de nos législateurs actuels ont été, trop souvent, rejetées au second plan.

Nous avons cru qu'il était bon de les remettre au jour. Nous venons de le faire succinctement dans ce programme.

Dans l'avenir nous prendrons toujours les principes pour criterium des faits, en tenant compte des résistances et des obstacles.

Nous ne pensons pas qu'il soit possible d'organiser de toutes pièces et en un seul jour l'Etat idéal, l'Etat parfait.

Mais nous sommes de ceux qui croient que pour bien faire une synthèse, il faut en connaître tous les éléments, que la politique est une science à la fois expérimentale et rationnelle, expérimentale en tant qu'acheminement à travers les difficultés pratiques ; rationnelle, en tant que but à atteindre : la Justice.

Cela dit nous ne récriminerons pas sur le passé, nous rejeterons en bloc sur le compte des forces réactionnaires, les lenteurs et les timidités que nos élus ont mises à satisfaire leurs électeurs, mais nous les attendrons à l'œuvre nouvelle.

Notre vigilance contrôlera leurs votes, sans parti pris.

Nous espérons qu'ils seront vaillants à la tâche et qu'ils contribueront à démocratiser la loi, à faire de la France une nation réellement libre, qui n'aura plus peur que le pouvoir personnel renaisse un jour de ses cendres, sous la forme d'un phénix quelconque.

L'Impôt du Sang.

Les événements d'Afrique sont graves et menacent de durer longtemps.

Tout l'Islam gronde et remue : depuis l'Egypte jusqu'au Maroc un orage s'amorce contre nous. Les razzias redoublent en Algérie et nos plus belles forêts sont incendiées. D'après la *Correspondance Havas*, la Turquie ne se lasse pas d'envoyer des troupes dans la Tripolitaine.

Voilà des symptômes qui ne nous promettent pas, pour bientôt, la paix dans notre colonie.

Sans vouloir examiner la question de responsabilité du ministère au sujet de l'expédition contre les Kroumirs, point de départ de tous les troubles africains, sans chercher à savoir s'il n'y a pas eu dans cette expédition une atteinte formelle à la Constitution, puisque la guerre a existé et existe encore de fait, bien que les Chambres n'aient pas été consultées, nous voulons aujourd'hui, à propos des événements déjà passés et de ceux qui se préparent, nous occuper des inégalités choquantes que la loi militaire actuelle fait subir à nos jeunes soldats.

Quand cette fameuse loi fut votée par l'Assemblée du jour de malheur, ses partisans eurent bien soin de dire que désormais, l'impôt du sang serait le même pour tous ; et que les exceptions faites en faveur des engagés conditionnels d'un an cesseraient d'exister le jour où un conflit belliqueux éclaterait entre la République et une autre puissance.

D'après ces doreurs de pillules, le devoir de combattre pour la patrie ne pouvait, à l'avenir, éliminer aucun privilégié. Il est vrai de dire qu'ils ne parlaient que de défense du territoire, et, comme à cette époque on n'imaginait pas d'autre guerre qu'une guerre européenne, laquelle nécessiterait une action de toutes les forces coalisées du pays ;

Comme on ne songeait pas aux Kroumirs et aux marabouts prêchant la révolte sainte, il n'y eut pas une seule objection faite en prévision d'une lutte de conquête lointaine ou de guerre coloniale assez peu importante pour ne pas nécessiter d'appel sous les drapeaux.

Pour tout le monde, *guerre était synonyme de défense du territoire*.

Dans ce cas les catégories de l'armée autres que celles de l'âge disparaissaient et le volontaire très involontaire reprenait sa place dans les rangs.

Les seuls murmures qui se firent entendre, avec assez de puissance d'ailleurs, pour ébranler la loi nouvelle, étaient dirigés contre l'affranchissement de quatre années de présence, accordé à ceux-là même qui, étant les plus fortunés, avaient moins besoin de leur travail pour s'assurer l'existence.

Nous voulons montrer qu'il y a une autre protestation à faire.

Au nom du sang répandu, Au nom de l'égalité devant le danger, qui n'existe pas plus avec la nouvelle loi qu'avec l'ancienne.

C'est un fait indéniable et dont nous sommes témoins à l'heure présente.

Est-il vrai que depuis plusieurs mois, nous avons en Afrique des troupes qui sont engagées dans une campagne fatigante et périlleuse ?

Est-il vrai que de nouveaux corps sont embarqués tous les jours et dirigés sur notre colonie ou sur Tunis ?

Est-il vrai que sur chacun de nos régiments du Midi, on prélève une dizaine d'hommes d'élite pour accroître l'armée d'expédition ?

Est-il vrai que parmi ces troupes, la mortalité a été et menace d'être plus grande que dans les garnisons de France ?

Est-il vrai que sans le bénéfice dont jouissent les volontaires d'un an, beaucoup d'entre eux seraient comme nos fils de pauvres, en train de se retirer aux ardeurs du soleil africain, au lieu de se rafraîchir aux bains de mer ?

Est-il vrai que parmi ceux qui ne reviendront plus, parmi les braves qui dorment là-bas en terre musulmane, mutilés par le fanatisme des indigènes, il n'y aura,

à part les officiers, que des enfants du rude labeur, dont les pères attendront en vain le retour pour leur céder la charrue ou le marteau ?

Pendant ce temps-là les jeunes engagés conditionnels qui ont fait une année de service vivront heureux et gras, exerçant avec fruit leurs professions libérales et ajouteront encore au bien-être de l'héritage, par la libre disposition de leur temps, et le développement prospère de leurs affaires.

Nous ne voulons pas insister. La loi militaire est condamnée.

Pas un des nouveaux députés républicains ne saurait se soustraire, sans forfaiture, au devoir de détruire cette loi inique.

Cette loi qu'un gouvernement aristocratique même rejeterait, — car ce fut toujours l'orgueil des noblesses de se montrer fortes et braves, insoucieuses du péril, — et qu'une démocratie ne doit pas tolérer plus longtemps sous peine de n'être qu'un vain mot.

LA POLITIQUE

Le Cabinet futur.

Les brasseurs de nouvelles défont le lendemain ce qu'ils ont construit la veille. Les projets de ministères succèdent aux projets de ministères. Voici le dernier. éclos selon la France :

La prévision d'un cabinet Gambetta, presque aussitôt après la réunion de la nouvelle Chambre, entre de plus en plus dans les calculs politiques. Une combinaison sérieuse, pour la distribution des portefeuilles, serait même arrêtée dès à présent.

Dans cette combinaison, M. Henri Brisson prendrait le ministère de l'intérieur, et M. Paul Bert celui de l'instruction publique.

M. Jules Ferry ne ferait point partie du cabinet ; mais il serait question, comme compensation, de le porter à la présidence de la Chambre.

Inutile de faire remarquer que cette combinaison est toute fantaisiste et n'a aucun caractère officiel.

Les Interpellations.

Le gouvernement n'a pas encore arrêté de date pour la convocation du Parlement. Cela n'empêche pas les informations de prédir une série d'interpellations qui porteraient, suivant les dires : sur les candidatures des fonctionnaires ; les opérations militaires en Tunisie ; le maintien du gouverneur général de l'Algérie ; les décrets de rattachements des services algériens aux administrations similaires de la métropole ; les incidents du Caire et l'attitude de M. de Bagnères ; les déplacements ou mises en disponibilité de certains préfets, notamment de MM. Merlin et de Montluc, etc., etc.

On peut être assuré que la plupart de ces interpellations ne verront jamais le jour.

M. Barthélemy saint Hilaire.

On annonce que M. Barthélemy saint Hilaire après avoir opposé une fin de non-recevoir absolue aux demandes d'indemnité formulées par l'Espagne, vient de se décider à lui donner satisfaction. Le Français demande si l'explication de ce revirement ne se trouverait pas du côté du Maroc, et si la concession de notre ministre des affaires étrangères ne seraient pas le prix du consentement donné par l'Espagne à une expédition contre Figuig et contre les tribus marocaines de la frontière avancée.

L'Espagne.

M. Arellano premier secrétaire de l'ambassade d'Espagne qui s'était rendu à Madrid pour communiquer la proposition de la France, au sujet des affaires de Saida, est rentré hier à Paris, porteur de la réponse de son gouvernement.

Les bases de l'arrangement proposé, sont les suivantes : 1 La France reconnaît qu'il est dû aux sujets espagnols, victimes des événements de Saida, des dédommagements ; 2 l'Espagne reconnaît le bien fondé des réclamations des nationaux français victimes de la guerre de Cuba ; mais le paiement des indemnités aux Français ne sera pas immédiat. Ces deux pays inscriront dans leurs budgets respectifs les sommes à payer aux Espagnols lésés par les événements de Saida et aux Français victimes de la guerre carliste.

Nous ignorons le montant des sommes à verser ; mais nous croyons savoir que le

chiffre de l'indemnité due à l'Espagne dépasse celui qui serait à payer aux Français.

Conseil de Cabinet.

Un conseil de cabinet se tiendra ce matin samedi, à neuf heures, au ministère de l'instruction publique.

M. Jules Ferry, de retour des Vosges, le présidera.

Dépêches confidentielles.

Un courrier de cabinet vient de partir pour Constantinople, porteur de dépêches confidentielles à l'adresse de notre ambassadeur.

L'entrevue des Empereurs.

Une lettre adressée de Saint-Petersbourg à la Tribune, de Berlin, contient des assertions au moins piquantes sur les arrangements qui auraient été pris à Dantzig.

L'abrogation du Concordat.

Dans les cercles parlementaires on annonce qu'une proposition tendant à l'abrogation du Concordat, sera déposée sur le bureau de la nouvelle Chambre aussitôt après sa constitution.

Dans l'ancien Chambre, 90 députés de l'Union Républicaine avaient déposé une proposition semblable qui ne vint point en délibération.

Le Temps croit que cette proposition n'est pas conforme à la Constitution.

Le Concordat, dit-il, est un traité de paix que le pouvoir exécutif a seul mission de conclure ou de dénoncer.

La Chambre est de ratifier ou de rejeter.

La voie naturelle et légale pour arriver à la séparation de l'Eglise et de l'Etat serait donc une interpellation adressée au gouvernement sur les rapports de l'Etat et de l'Eglise.

Si la Chambre désire les rompre, un ordre du jour dans ce sens pourrait être voté, et le gouvernement, s'il s'y ralliait, serait ainsi mis en demeure d'agir diplomatiquement auprès de la cour de Rome.

Après avoir été purement et simplement renvoyées à M. le Ministre de l'Intérieur qui n'en tiendra aucun compte.

Le Discours de Gand.

Les sentiments anti-français exprimés par le roi des Belges dans son dernier discours à Gand sont vivement commentés.

Un bruit assez grave circule : nous le donnons sous toutes réserves.

M. Barthélémy Saint-Hilaire, dans les négociations en cours avec l'Espagne, aurait sans consulter ses collègues, engagé la politique française au-delà de l'opinion dominante dans le cabinet.

Commission anglo-française.

Le bruit court que le gouvernement français vient d'adresser au Foreign-Office une proposition tendant à créer en Egypte une commission militaire anglo-française.

Leur attitude a en outre produit un effet déplorable vis-à-vis de la population tunisienne et particulièrement de la colonie étrangère.

LES AFFAIRES D'EGYPTE

Bien que n'ayant jamais mis en doute la promptitude et facile solution de l'incident égyptien, nous sommes heureux de voir le revirement soudain qui s'est produit à cet égard dans l'opinion publique.

La nouvelle de l'échouffourée militaire dans la ville du Caire a été le théâtre, la dernière semaine, avait défavorablement impressionné les esprits en France tout autant qu'en Angleterre.

Dans le premier moment, on semblait s'entrevoir que complications et conflits, que désordres à peu près inévitables et, comme conséquence, intervention européenne.

Ces fâcheux pronostics, à l'heure actuelle, ont complètement disparu. Il a suffi, pour opérer ce changement, de la nomination à la présidence du conseil et de l'entrée au ministère égyptien d'hommes d'Etat résolus à faire prévaloir la politique sage et modérée du khédive.

Sous ce rapport, la haute personnalité de Chérif pacha, présente toutes garanties et nous ne saurions nous étonner dès lors que l'Angleterre et la France se soient empressées d'approuver son programme.

Le résultat immédiat de cette situation devait être naturellement l'abandon de toute espèce d'intervention des puissances dans les affaires de l'Egypte.

C'est ce qui a eu lieu, ainsi qu'en témoignent les dépêches des journaux anglais, d'après lesquels la Porte avait même été invitée à s'abstenir de toute démarche pouvant compliquer les choses.

On écrit de Constantinople à l'agence Havas :

« Les ministres de la Porte ottomane nient de la manière la plus formelle qu'ils aient eu la pensée d'envoyer des troupes en Egypte ou même un commissaire.

« Il faut accepter ces dénégations comme parfaitement véridiques de la part de ceux de qui elles émanent. Mais, tout en s'y fiant pour le passé, on fera bien de se tenir en garde pour l'avenir. Si la Porte n'a pas eu la pensée de ressaisir sa domination en Egypte, ce désir pourrait bien naître en elle à la suite des polémiques engagées dans les journaux des différents pays.

« C'est là un point essentiel qu'il ne faut pas perdre de vue pour peu qu'on s'intéresse à ce qui se passe sur les bords du Nil. Pour le moment, on ne peut que souhaiter le succès de Chérif-Pacha.

EN TUNISIE

Communication officielle.

Le ministre de la marine et des colonies nous communique la dépêche suivante :

La Goulette, 15 septembre, 8 h. 37, soir. Amiral Conrad à ministre de la marine, Paris.

J'ai une lettre détaillée du capitaine du Chacal, datée du 12 courant. Ce bâtiment avait été gabarié le 40 et y avait été remplacé par le Gladiator.

Pendant sa courte absence, il y avait eu des attaques sur Djarr, sans résultat de la part de l'ennemi. Le bruit qui vous est parvenu au sujet d'une évacuation de Gabès est donc sans fondement.

Mauvais vouloir du bey.

Tunis, 15 septembre, 8 heures soir. Il est désormais hors de doute que les désordres qui se sont produits à Tunis même, ainsi que la rébellion des tribus indigènes doivent être attribués, pour la plus grande partie à la mauvaise volonté du gouvernement du bey qui se refuse opiniâtement à faciliter la tâche des autorités françaises.

A toutes les remontrances, il oppose constamment la force d'inertie. Il est absolument nécessaire pour en venir à bout, de rendre notre protectorat plus effectif.

Ces résultats sont obtenus en surveillant l'investiture qui est donnée aux différents chefs de tribus à l'expiration de leur mandat et en leur montrant que leurs sentiments à notre égard ou leurs antécédents rendent suspects. Il faudrait également établir et accréditer auprès des divers ministères et administrations du bey des contrôleurs français, capables de surmonter l'apathie ou la mauvaise volonté orientale.

Le journal Paris doit pouvoir annoncer que ces diverses mesures, dont la nécessité s'impose, vont être prochainement réalisées.

Deux officiers punis.

Le ministre de la guerre a décidé la mise en non-activité, par retrait d'emploi, de MM. Olive et de Gélis.

Ces deux officiers se sont, en effet, rendus coupables d'une violation de consigne commise par des supérieurs sur des inférieurs, avec cette circonstance aggravante que ceux-ci appartenaient à des troupes alliées.

Leur attitude a en outre produit un effet déplorable vis-à-vis de la population tunisienne et particulièrement de la colonie étrangère.

Exagérations.

Le but du mouvement qui a été fait par une portion de la colonne Sabattier autour de Zaghouan était parfaitement défini, quoi qu'en disent plusieurs journaux. Il s'agissait de visiter le point de Ben-Saïda, ou se trouve la prise d'eau du Djebel-Djamar.

Cette reconnaissance, dirigée par le commandant Delannoy, a eu à soutenir un combat assez vif, et à prendre le marabout de Sidi-Hamidin, sur la route de Zaghouan à Ben-Saïda. C'est dans ce combat que nous avons eu tués et 45 blessés. Les pertes des insurgés ont été très considérables.

Il y a loin de ces faits aux exagérations de certaines dépêches pessimistes.

L'Initiative des généraux.

Plusieurs journaux ont annoncé que mercredi premier une sorte de conseil de guerre, composé de généraux et d'officiers supérieurs, s'était réuni au ministère de la guerre pour trouver une solution à la situation faite à nos troupes en Tunisie et en Algérie.

Aucune réunion de ce genre n'a eu lieu. A la date indiquée, le général Farre, sous la présidence de qui ce conseil se serait tenu, était d'ailleurs à Verdun.

Disons à ce sujet qu'il n'est point exact que les ordres de mouvement des troupes soient expédiés du ministère.

La plus grande initiative a été laissée au contraire, soit au général Saussier, commandant le 49 corps, pour l'Algérie, soit au général Logerot, commandant du corps expéditionnaire de Tunisie, proprement dit.

Toutes les troupes qui composent les diverses colonnes sont régulièrement émigrées et ne reçoivent d'ordres que de leurs chefs directs.

CHRONIQUE MILITAIRE

Circulaire ministérielle.

Voilà le texte de la circulaire relative aux bataillons de 600 hommes et au maintien de la classe 1876 sous les drapeaux :

Monsieur le général, J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai décidé que l'effectif des bataillons d'infanterie détachés en Algérie et en Tunisie ou désignés comme devant être tenus près à partir, sera porté immédiatement à 600 hommes, cadres compris, et que la classe 1876 concourra à la formation de cet effectif.

En conséquence, je vous prie de donner des ordres d'urgence pour que tous les régiments qui ont des bataillons détachés à un titre quelconque, soit en Algérie, soit en Tunisie, ou qui ont des bataillons détachés à Lyon et à Toulon et destinés à être embarqués au premier ordre, composent, sans délai, le détachement nécessaire pour porter l'effectif de leur bataillon à 600 hommes.

Les bataillons envoyés successivement en Afrique ou laissés lors de la première expédition en Tunisie, sont partis dans des conditions différentes d'effectif et de compositions de classe ; il en est de même des détachements qui ont été envoyés ultérieurement à un certain nombre d'entre eux pour augmenter leur premier effectif. Il devra être tenu compte de ces diverses conditions pour la formation du renfort qui doit porter l'effectif actuel des bataillons à 600 hommes.

Quand aux bataillons de chasseurs envoyés en Tunisie, je vous prie de me faire connaître d'urgence le nombre d'hommes que leur dépot peut leur envoyer comme renfort.

Le ministre de la guerre, Général FARRE.

Circulaire.

Les régiments ou escadrons de cavalerie, les batteries d'artillerie, les compagnies de génie, les compagnies ou détachements du train des équipages, les détachements d'ouvriers, qui pourront être envoyés ultérieurement en Afrique, comprendront également dans leur effectif des hommes de la classe de 1876. Il en sera de même pour les renforts que les divers corps susmentionnés pourront avoir à fournir.

Je vous prie de donner des ordres pour que les corps intéressés d'infanterie procèdent sans délai à la formation de ces détachements de renforts et de me faire connaître d'urgence par le télégraphe pour chaque corps :

- 1. L'effectif du renfort préparé ;
2. Le jour et le lieu où il sera tenu prêt à partir ;
3. Le cadre de conduite, dont l'officier. Ce cadre conduira le détachement jusqu'à destination.

Les éléments des cadres de conduite pourront être maintenus en Afrique pour y remplacer des éléments appartenant aux bataillons détachés et qui se trouveraient hors d'état, par un certain temps de faire un bon service dans la colonie ou la Régence.

Par ordre : Le général chef d'état-major général, O. BLOT.

M. le général de division Hanrion, récemment promu, et qui commandait provisoirement, comme général de brigade, la 41 division d'infanterie à Nancy, a été maintenu titulairement au commandement de cette division, ainsi que des subdivisions régionales de Nancy, Toul, Neufchâteau et Troyes.

Le nouveau chef de la 41 division d'infanterie est le frère cadet de l'ancien commandant de l'Ecole de Saint-Cyr, qui est aujourd'hui à la tête de la 32 brigade d'infanterie, dont le quartier-général est à Nevers.

M. le général de division Faure, qui était en disponibilité, vient d'être admis, par limite d'âge, dans la seconde section du cadre de l'état-major général de l'armée.

CHRONIQUE DE L'EST

La classe de 1876

La classe 1876 ne sera pas renvoyée dans ses foyers. Une dépêche télégraphique du ministre de la guerre fait connaître « que tous les bataillons qui sont en Afrique et qui n'ont pas de militaires de la classe 1876 recevraient un renfort de cent hommes appartenant à ladite classe. » Cette lettre est critiquée par le Télégraphe qui reconnaît la nécessité d'augmenter l'effectif des bataillons opérant en Algérie, mais demande « pourquoi s'adresser aux soldats de la classe 1876, c'est-à-dire à ceux qui devraient normalement être libérés d'ici quelques jours ? »

Le Télégraphe ajoute : « N'est-il pas plus logique, plus légal, plus économique, de faire le contraire, et de renvoyer en Afrique que des soldats n'ont encore au moins un an de service à faire ? »

AVIS IMPORTANT

Les personnes qui expédient des correspondances à des militaires faisant partie de l'armée d'expédition en Tunisie, croient devoir adresser leurs réclamations au ministère des postes et des télégraphes.

Elles font erreur. Aux termes du décret du 24 mars 1877, le ministère ne doit assurer le service que jusqu'à la tête d'étape, c'est-à-dire, dans la circonstance, jusqu'à Bone.

Le service militaire en prend la charge et la responsabilité à la tête d'étape.

Préfets.—Plusieurs préfets qui avaient pris des congés après la session des conseils généraux, viennent d'être invités par une note officieuse du ministère de l'Intérieur à retourner dans leurs départements à la date du 1er octobre.

Mouvement administratif.—M. Constant, ministre de l'Intérieur et des cultes, rentrera à Paris dans les premiers jours d'octobre.

Le mouvement administratif, qui est en préparation depuis quelque temps déjà au ministère de l'Intérieur, sera d'ordre purement politique, et paraîtra l'Officiel du 10 au 15 octobre.

Volontariat.—On annonçait que les candidats au volontariat devaient obtenir 400 points aux épreuves écrites pour être admis aux épreuves orales ; cette nouvelle est modifiée ainsi qu'il suit par la note suivante, que publie le Journal Officiel :

« Le ministre de la guerre a décidé, le 15 septembre, que les candidats ayant obtenu 545 points à l'épreuve écrite du volontariat seront seuls admis à subir l'examen oral. »

La Fédération de la Libre Pensée.—Dimanche se réunit à Paris, dans la salle de la rue Oberkampf, la Fédération française de la libre-pensée.

Les organisateurs viennent d'adresser un appel à tous les groupes de libres-penseurs du monde pour les inviter à cette grande manifestation.

Les instituteurs et les chemins de fer.—Voyager à prix réduit sur les chemins de fer, c'est, pour les instituteurs, une chose accomplie, chacun y croit ; toutes les personnes qui y croient sont trompées.

Les instituteurs ont bien le droit de voyager avec réduction de 50 0/0, mais ils ne profitent de cet avantage que dans un nombre de cas restreint et après les formalités prescrites par la circulaire ministérielle du 18 juillet 1879.

Cette circulaire, conçue d'ailleurs dans un esprit vraiment libéral, n'établit pas encore l'égalité entre les instituteurs et institutrices laïques et leurs collègues congréganistes.

Nous voyez, au même guichet, une congréganiste se rendant à une adoration perpétuelle, au siège de sa communauté, payer demi-place, et une institutrice laïque, voyageant pour des affaires autrement urgentes, payer place entière.

C'est cette inégalité qu'il convient de voir disparaître, et quel sont ceux qui doivent le plus travailler à la cessation de cet état de choses ? Ce sont les intéressés.

Déjà un membre du Conseil Supérieur de l'instruction publique a démontré que les avantages accordés aux instituteurs laïques par les grandes Compagnies de chemin de fer n'étaient pas suffisants ; il demande que la mesure prise soit étendue et complétée.

L'époque des conférences cantonales approche, il faut, à ces réunions, que les

instituteurs, soucieux du principe d'égalité, n'hésitent pas à demander que cet avantage leur soit accordé.

SUPPLÉMENTS DE PENSIONS MILITAIRES.

Les dispositions de la loi du 18 août dernier, relative aux anciennes pensions militaires, s'appliquant à plus de douze cent mille parties, l'administration ne pouvait être en mesure, quels que soient ses efforts, de faire payer à l'échéance du 1er septembre, à tous les pensionnaires, les arrérages échus du supplément de pension que la loi précitée leur accorde.

Les veuves d'officiers pour lesquelles le travail est assez simple, ont seules été admises à toucher ces sommes le 1er septembre, et l'administration espère que les officiers pourront être payés de leur supplément à partir du 1er octobre (jouissance du 1er janvier dernier).

Mais on ne peut encore indiquer, d'une manière précise, l'époque où les sous-officiers, les soldats, les marins et leurs veuves (au nombre de 91,000) seront à même de toucher ce supplément, attendu que l'unification complète de leur pension aux tarifs de 1879 donne lieu à une révision laborieuse.

L'administration prend, dès à présent, tous les moyens propres à abréger ce délai. Les réclamations individuelles ne pourraient donc que demeurer sans résultats.

M. NUPHÉATEAU.—Notre correspondant nous écrit :

Mlle C... une jeune fille de Neufchâteau, de 17 ans à peine, entretenait depuis quelques temps des relations avec un lieutenant.

Jeudi, dans la nuit, parvenant à déjouer la surveillance de ses parents, elle couchait dans la chambre de sa mère — Mlle C... se rendit chez son amant.

Vers 3 heures du matin, les habitants du quartier furent réveillés en sursaut par une détonation.

La malheureuse jeune fille venait de se tirer un coup de revolver dans la poitrine, avec l'arme que l'officier avait préparée, en même temps que son équipement, en vue des grandes manœuvres.

L'état de la pauvre jeune fille est des plus inquiétants.

Cette tentative de suicide a produit une profonde impression à Neufchâteau, où elle est vivement commentée.

PRIX DES ABONNEMENTS

MEURTHE-ET-MOSELLE, MEUSE ET VOSGES : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 10 fr. ; Un an, 20 fr.

LES AUTRES DÉPARTEMENTS : Trois mois, 6 fr. Six mois, 12 fr. Un an, 24 fr.

ALSACE-LORRAINE : Trois mois, 8 fr. Six mois, 16 fr. Un an, 32 fr.

Alsace-Lorraine

Thionville.—On raconte en ville, dit la Gazette de Thionville, que les gendarmes sont allés à mettre la main sur un des plus dangereux braconniers de la frontière luxembourgeoise, nommé Heyard de Rumelange.

Depuis des années, Heyard, qui a été condamné, il y a six ans, à un emprisonnement à perpétuité, se livre à son métier aux frontières. Selon toute probabilité, c'était lui le chef de la bande qui, en plein jour, a braconné un mois d'août aux environs de Souff-

gen. Il paraît qu'avant de se rendre, Heyard a livré bataille aux gendarmes, et on assure qu'il a été transporté en ville, couvert de sang, les pieds nus, enchaîné sous le ventre.

— La Gazette de Francfort publié la date du 12 une lettre adressée le 15 juin de cette année à M. Gambetta par M. Bufler, député au Reichstag.

Dans cette lettre, M. Bufler soutient l'opinion que les différents Etats devraient s'entendre pour diminuer leurs armées et nommer un tribunal d'arbitres chargé de régler les différends internationaux.

— Les dispositions de la loi du 18 août dernier, relative aux anciennes pensions militaires, s'appliquant à plus de douze cent mille parties, l'administration ne pouvait être en mesure, quels que soient ses efforts, de faire payer à l'échéance du 1er septembre, à tous les pensionnaires, les arrérages échus du supplément de pension que la loi précitée leur accorde.

Les veuves d'officiers pour lesquelles le travail est assez simple, ont seules été admises à toucher ces sommes le 1er septembre, et l'administration espère que les officiers pourront être payés de leur supplément à partir du 1er octobre (jouissance du 1er janvier dernier).

Mais on ne peut encore indiquer, d'une manière précise, l'époque où les sous-officiers, les soldats, les marins et leurs veuves (au nombre de 91,000) seront à même de toucher ce supplément, attendu que l'unification complète de leur pension aux tarifs de 1879 donne lieu à une révision laborieuse.

L'administration prend, dès à présent, tous les moyens propres à abréger ce délai. Les réclamations individuelles ne pourraient donc que demeurer sans résultats.

M. NUPHÉATEAU.—Notre correspondant nous écrit :

Mlle C... une jeune fille de Neufchâteau, de 17 ans à peine, entretenait depuis quelques temps des relations avec un lieutenant.

Jeudi, dans la nuit, parvenant à déjouer la surveillance de ses parents, elle couchait dans la chambre de sa mère — Mlle C... se rendit chez son amant.

Vers 3 heures du matin, les habitants du quartier furent réveillés en sursaut par une détonation.

La malheureuse jeune fille venait de se tirer un coup de revolver dans la poitrine, avec l'arme que l'officier avait préparée, en même temps que son équipement, en vue des grandes manœuvres.

L'état de la pauvre jeune fille est des plus inquiétants.

Cette tentative de suicide a produit une profonde impression à Neufchâteau, où elle est vivement commentée.

TÉLÉGRAMMES ET CORRESPONDANCES

Service particulier du PETIT LORRAIN

La démission de M. Albert Grévy est aujourd'hui, dit-on, un fait accompli.

On avait désigné tout d'abord comme devant être son successeur, M. le général Chanzy. Mais notre honorable ambassadeur ayant décliné cette offre, c'est M. le général Saussier qui paraît devoir être appelé à remplacer le frère du président de la République, dans son poste de gouverneur de l'Algérie.

Le combat de Négrine.

Tous les détails donnés sur le combat de Négrine et reproduits avec force commentaire par certains journaux sont absolument faux.

Le ministre de la guerre n'avait pas encore reçu aujourd'hui de dépêche officielle du commandant en chef du corps expéditionnaire.

L'ennemi des deux pièces de canon, donné d'ailleurs comme invraisemblable par les dépêches privées, est purement imaginaire. L'artillerie du corps expéditionnaire n'a subi aucune perte.

— Tous les détails donnés sur le combat de Négrine et reproduits avec force commentaire par certains journaux sont absolument faux.

Le ministre de la guerre n'avait pas encore reçu aujourd'hui de dépêche officielle du commandant en chef du corps expéditionnaire.

L'ennemi des deux pièces de canon, donné d'ailleurs comme invraisemblable par les dépêches privées, est purement imaginaire. L'artillerie du corps expéditionnaire n'a subi aucune perte.

— Tous les détails donnés sur le combat de Négrine et reproduits avec force commentaire par certains journaux sont absolument faux.

Le ministre de la guerre n'avait pas encore reçu aujourd'hui de dépêche officielle du commandant en chef du corps expéditionnaire.

L'ennemi des deux pièces de canon, donné d'ailleurs comme invraisemblable par les dépêches privées, est purement imaginaire. L'artillerie du corps expéditionnaire n'a subi aucune perte.

— Tous les détails donnés sur le combat de Négrine et reproduits avec force commentaire par certains journaux sont absolument faux.

Le ministre de la guerre n'avait pas encore reçu aujourd'hui de dépêche officielle du commandant en chef du corps expéditionnaire.

L'ennemi des deux pièces de canon, donné d'ailleurs comme invraisemblable par les dépêches privées, est purement imaginaire. L'artillerie du corps expéditionnaire n'a subi aucune perte.

— Tous les détails donnés sur le combat de Négrine et reproduits avec force commentaire par certains journaux sont absolument faux.

Le ministre de la guerre n'avait pas encore reçu aujourd'hui de dépêche officielle du commandant en chef du corps expéditionnaire.

L'ennemi des deux pièces de canon, donné d'ailleurs comme invraisemblable par les dépêches privées, est purement imaginaire. L'artillerie du corps expéditionnaire n'a subi aucune perte.

— Tous les détails donnés sur le combat de Négrine et reproduits avec force commentaire par certains journaux sont absolument faux.

Le ministre de la guerre n'avait pas encore reçu aujourd'hui de dépêche officielle du commandant en chef du corps expéditionnaire.

complètes et très précises, ont prolongé la séance jusqu'à midi.

M. Roustan a fait un exposé complet de la situation politique des croisés ne pouvant se prolonger sans péril ; ils ont manifesté, dit-on, leur intention d'adresser au président de la République une lettre collective, afin de lui faire part de leurs craintes et de lui exposer le danger qu'il pourrait y avoir à retarder la convocation du Parlement jusqu'au mois de Novembre, comme il en a été question.

On assure aussi que plusieurs députés doivent se rendre à Mont-sous-Vaudrey, dans le but de demander au président de la République de hâter son retour à Paris.

— Plusieurs journaux croient savoir que les conseils municipaux seront convoqués pour le choix des députés sénatoriaux le 30 octobre ou le 6 novembre.

— Il y a encore rien d'arrêté à ce sujet.

— M. Léon Say, président du Sénat, est arrivé hier soir à Lyon, venant de Marseille.

— M. Rollin-Jacquemont, ministre de l'Intérieur en Belgique, est arrivé ce matin à Paris.

— M. Pasteur se trouve actuellement au lazaret de Paillac pour faire des expériences sur les maladies atteintes de fièvre jaune. Il a pu commencer encore ses opérations, mais les malades embarqués étant heureusement entrés en convalescence.

— Le bruit a couru de la retraite de M. Barthélémy Saint-Hilaire. Il est dit-on question de la nomination de M. de Freycinet au ministère de la guerre.

— Le général Robilant, ambassadeur italien, a reçu une note de son gouvernement relative à la déposition probable du bey de Tunis de la part de la France.

— Le gouvernement italien est au contraire à tout changement de dynastie dans la Régence.

— La commission chargée de l'enquête pour l'estimation des dégâts a commencé ses opérations aujourd'hui à Sfax. Le chiffre des demandes s'élevait primitivement à 20 millions ; il a été réduit à 14 millions. On pense qu'il sera encore abaissé.

— La Pungolo annonce que le roi d'Italie, accompagné de MM. Mancini et Depretis, quittera Rome le 15 du mois prochain pour Venise où il aura une entrevue avec l'empereur François-Joseph et qu'il se rendra probablement ensuite à Berlin, rendre une visite à l'empereur d'Allemagne.

— Les négociations entamées pour le renouvellement du traité de commerce franco-espagnol éprouvent un temps d'arrêt. Les délégués espagnols transmis à Madrid les résultats des précédentes séances, et ils attendent des instructions avant de poursuivre les négociations.

Toulon, 17 septembre, 10 h. 10. On assure que l'escadre partirait lundi du golfe Juan pour se rendre sur la côte de Tunisie. Le vaisseau le Trident ne suivrait qu'ultérieurement l'escadre et viendrait à Toulon subir quelques réparations.

L'Europe, arrivé hier soir remorquant le Dryade, repartira pour l'Algérie lundi avec du matériel et quelques troupes.

Le transport l'Orne sera prêt à se rendre sur la côte tunisienne,

Les soldats ont eu beaucoup à souffrir de la chaleur. Plusieurs cas d'insolation se sont produits. Un soldat est même mort cette nuit d'une insolation.

La colonne, forte de 1,400 hommes, est campée au même point où était installé le 27^e bataillon de chasseurs à pied, lorsqu'il est allé soutenir un petit engagement avant son départ pour Zaghouan.

Le camp, naturellement retranché, met les hommes à l'abri des balles ennemies.

A trois heures du matin, nous avons eu une petite alerte. Quelques Arabes, à pied et à cheval, avaient réussi, grâce à l'obscurité, à s'avancer à 150 mètres du camp et à tirer quelques coups de fusil sur les sentinelles.

Au premier coup de feu tout le monde a été

sur pied et une fusillade bien nourrie a fait immédiatement rétrograder les insurgés qui n'ont plus reparu.

La colonne Corréard a été retardée dans sa marche par l'absence des matériaux destinés à réparer le canal de Zaghouan. Ces matériaux devaient être apportés par un ingénieur attaché au gouvernement tunisien, et utilisés sous la surveillance d'une section du génie envoyée hier de la Manouba.

La colonne quittera Mohamedia bientôt. Elle s'attend à être attaquée pendant l'étape suivante.

Tunis. — Les nouvelles de Sousse, de Medhia et de Monastir sont bonnes.

Tout est tranquille maintenant dans ces parages; c'est à peine s'il y a quelque agita-

tion dans le seul village de Kkaakbira. Les chefs parlementent encore; mais tout annonce qu'ils ne tarderont pas à se soumettre, comme ceux des villages environnants.

Note officielle.

Nous croyons devoir mettre le public en garde contre les renseignements erronés, publiés par divers journaux français ou étrangers, au sujet de l'incident franco-espagnol. Il est inexact que le gouvernement français ait consenti à faire une question séparée des dommages éprouvés dans la province d'Oran par les résidents espagnols et qu'il ait admis le principe d'une indemnité. Tous les droits des nationaux français qui ont éprouvé des dommages pendant les insurrections carlistes cantonaliste ou cubaine ont été formellement réservés, et c'est par des concessions mutuelles que les deux gouvernements ont pu s'entendre.

Congrès géographique

M. de Lesseps a transmis au ministre des affaires étrangères l'expression des vives sympathies pour la France manifestées au Congrès géographique de Venise. M. Barthélemy Saint-Hilaire a répondu par le télégramme suivant :

« *Ministre des affaires étrangères,*
Ferdinand de Lesseps,
Venise. »

Bien des félicitations de ce nouveau genre pour vous et pour nous. Je suis très heureux de ces témoignages de sympathie pour la France, données par la cour et en sa présence. Les relations commerciales sont ici en bonne voie.
« *Barthélemy Saint-Hilaire.* »

Le Gérant : E. DES

A LA PORTE STANISLAS
QUINCAILLERIE
JACQUEMIN ET FILS
NANCY, 16, rue de Serre, 16, NANCY

Objets d'art. — Cuivre antique, ciselé et fondu. — Services Café et Thé. — Métal anglais. — Objets de toilette, vernis et décorés. — Gymnastique et Jeux de toutes sortes. — Objets riches en fil de fer. — Cages. — Plateaux. — Boîtes. — Services. — Bois de Suisse. — Jardinières. — Grand choix de galeries. — Evantails. — Garde-étincelles. — Lampes et suspensions.



MEUBLES
SIÈGES
LITERIE



MON HEULLY FRÈRES
FABRICANTS
RUE ST-JEAN, 32
NANCY

ATELIER RUE DE L'HOPITAL-MILITAIRE

FOURNEAUX DE CUISINE ZIMMERMANN
Brevetés s. g. d. g.
VENDUS GARANTIS ET A L'ÉPREUVE
BONNAIRE-ZIMMERMANN
9, Place du Marché, 9
(Seule entrée, n° 9, Maison du CŒUR-ROUGE)
GRAND ASSORTIMENT D'ARTICLES DE CHAUFFAGE

LE CRÉDIT VIAGE

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE
Fondée par décret du 29 mars 1854. Sous le contrôle du gouvernement.
207 millions d'Opérations réalisées 36 millions de payés

RENTES VIAGÈRES AUX TAUX LES PLUS AVANTAGEUX
ASSURANCES MIXTES

Payables à échéances fixes ou au décès de l'assuré donnant droit à un intérêt de 3% toutes les primes versées et à une participation de 50 0/0 dans les bénéfices de la Compagnie.
EXERCICES 1877-1878.
L'intérêt et la participation réunis ont donné aux assurés 5 fr. 40 0/0 par an de primes versées.

ASSURANCES ET DOTATIONS D'ENFANTS
ET DE CAPITAUX PAYABLES AUX DÉCÈS

POUR RENSEIGNEMENTS S'ADRESSER
PARIS, 92, rue de Richelieu, en l'hôtel de la Compagnie.
à M. DESTÉ, 10, Rue la Ravinelle, Nancy.

TIMBRES EN CAOUTCHOUC
IMPRESSIONS DE COMMERCE
GRAVURE, TIMBRAGE
FOURNITURES DE BUREAU
PAPETERIE
A. MEURIOT
12, place Stanislas

ENTREPOT DE COGNAC
De la Compagnie du gaz de Nancy
RETTET
Rue de la Ravinelle,
NANCY

CAISSE DE REPORTS
DE LA SOCIÉTÉ NOUVELLE
Société anonyme. — Capital : 20 millions
52, Rue de Châteaudun, Paris.

Les Reports sont des prêts sur titres, garantis : 1° par les titres reportés; 2° par les Agents de change ou banquiers intermédiaires. Les reports faits pour compte de ses clients par la Société Nouvelle sont en outre garantis par cette dernière, qui conserve dans ses caisses les titres reportés pendant toute la durée du report, et est responsable des fonds placés par elle en reports.

Toute somme, depuis celle de 100 fr., peut être déposée à la Caisse des Reports de la Société Nouvelle.

Les fonds déposés sont employés en reports à la liquidation qui suit la date du dépôt. Ils sont libres tous les mois.

Intérêt net bonifié aux déposants

Mois de juillet..... 8.10 0/0 l'an.
— d'août..... 7.20 —
— de septembre.. 7.25 —

Envoi franco, sur demande, de la Notice sur les opérations de Reports.

S'adresser, à Nancy, à la Succursale de la SOCIÉTÉ NOUVELLE, 2, Rue St-Nicolas.

Il est délivré des reçus spéciaux.

SAISON D'HIVER

LÉON PETIT

Marchand tailleur
23, RUE STANISLAS
NANCY

PROGRÈS MERVEILLEUX! La clef de l'orthographe selon l'Académie facilité complètement l'étude de l'orthographe aux enfants et aux adultes et promet de l'apprendre sans maître, très promptement. Pour recevoir cet ouvrage franco, par le retour du courrier, adresser 2 fr. (mandat ou timbres-poste) à M. BAHIC, éditeur à PORTIERS.

RESTAURANT MARTINOT
MAXÉVILLE

Tous les jours

GIBIER ET PETITES BÊTES

SAISON D'HIVER

MAISON RECOMMANDÉE

PERSYN JEUNE

26, rue St-Dizier, 26

En face le passage du Casino.

ARRIVAGE DE LA NOUVEAUTÉ D'HIVER

Choix considérable de chapeaux de feutre, Chapeaux de soie, Bâtons, Képis, Casquettes de voyage et autres en tous genres

TEINTURE ET NETTOYAGE

CAFÉ DE LA DOUANE

Rue Saint-Jean, 41

CONSOMMATIONS DE PREMIER CHOIX
Bière de Strasbourg.

GRAND ASSORTIMENT DE FROMAGES

Sardines nouvelles. — Anchois. — Confitures de Lyon. — Confitures et Conserves.

BEAUDOIN-HERGAT, 33, Rue Saint-Jean.

NANCY, 7, rue de la Poissonnerie

ERARD, PLEYEL, GAVEAU, 1, Rue de la Poissonnerie

Chez C. METZNER

(Remise sans précédent)

INJECTION VÉGÉTALE

Guérit radicalement les écoulements, fleurs blanches.

Seul dépôt : Pharmacie DRON, rue Héré, 21, Nancy.

LIBRAIRIE CLASSIQUE

SIDOT FRÈRES

3, rue Raugraff, 3, NANCY

A l'occasion de la rentrée des classes, MM. SIDOT frères ont l'honneur d'annoncer au public qu'ils viennent de recevoir tous les livres classiques exigés par les nouveaux programmes.

Abonnements	Meurthe-Moselle, Meuse et Vosges	les autres Départements	Als.-Lorraine.
Trois Mois...	5 fr.	6 fr.	7 fr.
Six Mois.....	10 fr.	12 fr.	14 fr.
Un An.....	20 fr.	24 fr.	28 fr.

RÉDACTION & ADMINISTRATION
RUE HÉRÉ, 26, NANCY

S'adresser pour les Annonces
A NANCY, aux bureaux du Journal, rue Héré, 26.

Nancy. Imp. spéciale du PETIT LORRAIN.

de sur pied et une fusillade bien nourrie a fait immédiatement rétrograder les insurgés qui n'ont plus reparu.

La colonne Corréard a été retardée dans sa marche par l'absence des matériaux destinés à réparer le canal de Zaghouan. Ces matériaux devaient être apportés par un ingénieur attaché au gouvernement tunisien, et utilisés sous la surveillance d'une section du génie envoyée hier de la Manouba.

La colonne quittera Mohamedia bientôt. Elle s'attend à être attaquée pendant l'étape suivante.

Tunis. — Les nouvelles de Sousse, de Medhia et de Monastir sont bonnes.

Tout est tranquille maintenant dans ces parages; c'est à peine s'il y a quelque agitation dans le seul village de Kilaakbira. Les chefs parlementent encore; mais tout annonce qu'ils ne tarderont pas à se soumettre, comme ceux des villages environnants.

Note officielle.

Nous croyons devoir mettre le public en garde contre les renseignements erronés, publiés par divers journaux français ou étrangers, au sujet de l'incident franco-espagnol. Il est inexact que le gouvernement français ait consenti à faire une question séparée des dommages éprouvés dans la province d'Oran par les résidents espagnols et qu'il ait admis le principe d'une indemnité. Tous les droits des nationaux français qui ont éprouvé des dommages pendant les insurrections carlistes cantonalistes ou carlistes ont été formellement réservés, et c'est par des concessions mutuelles que les deux gouvernements ont pu s'entendre.

Congrès géographique

M. de Lesseps a transmis au ministre des affaires étrangères l'expression des vives sympathies pour la France manifestées au Congrès géographique de Venise. M. Barthélemy Saint-Hilaire a répondu par le télégramme suivant :

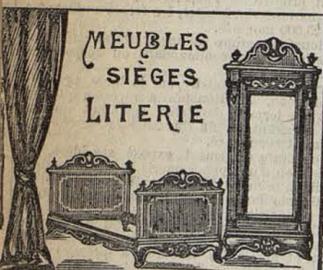
« Ministre des affaires étrangères,
Ferdinand de Lesseps,
à Venise »

« Bien des félicitations de ce nouveau pour vous et pour nous. Je suis très heureux de ces témoignages de sympathie pour la France, donnés par la cour et en sa présence. Les relations commerciales sont ici en bonne voie. »

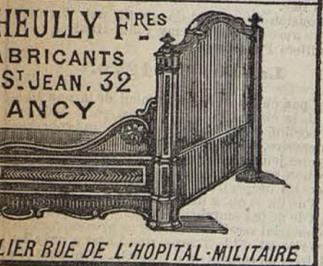
Le Gérant : E. DES

E STANISLAS
AILLERIE
IN ET FILS
de Serre, 16, NANCY

et fondu. — Services Café et Thé. — Métal et décorés. — Gymnastique et Jeux de toutes Cages. — Plateaux. — Boîtes. — Services. — Grand choix de galeries. — Evantails. — Ansions.



MEUBLES
SIÈGES
LITERIE



HEULLY FRES
ABRICANTS
SI JEAN. 32
NANCY

LIER RUE DE L'HOPITAL-MILITAIRE

SAISON D'HIVER
LÉON PETIT
Marchand tailleur
23, RUE STANISLAS
NANCY

FOURNEAUX DE CUISINE ZIMMERMAN
Brevetés s. g. d. g.
VENDUS GARANTIS ET A L'ÉPREUVE
BONNAIRE-ZIMMERMANN
9, Place du Marché, 9
(Seule entrée, n° 9, Maison du CŒUR-ROUGE)
GRAND ASSORTIMENT D'ARTICLES DE CHAUFFAGE

LE CRÉDIT VIAGE
COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE
Fondée par décret du 29 mars 1854. Sous le contrôle du gouvernement.
207 millions d'Opérations réalisées 36 millions de payés
RENTES VIAGÈRES AUX TAUX LES PLUS AVANTAGEUX
ASSURANCES MIXTES

Payables à échéances fixes ou au décès de l'assuré donnant droit à un intérêt de 3 toutes les primes versées et à une participation de 50 0/0 dans les bénéfices de la Compagnie.

EXERCICES 1877-1878.

L'intérêt et la participation réunis ont donné aux assurés 5 fr. 40 0/0 par an de toutes primes versées.

ASSURANCES ET DOTATIONS D'ENFANTS
ET DE CAPITAUX PAYABLES AUX DÉCÈS

POUR RENSEIGNEMENTS S'ADRESSER
PARIS, 92, rue de Richelieu, en l'hôtel de la Compagnie.
à M. DESTÉ, 10, Rue la Ravinelle, Nancy.

TIMBRES EN CAOUTCHOUC
IMPRESSIONS DE COMMERCE
GRAVURE, TIMBRAGE
FOURNITURES DE BUREAU
PAPETERIE
A. MEURIOT
12, place Stanislas

ENTREPOT DE COGNAC
De la Compagnie dugaz de France
RETTET
Rue de la Ravinelle,
NANCY

SAISON D'HIVER
MAISON RECOMMANDÉE
PERSYN JEUNE
26, rue St-Dizier, 26
En face le passage du Casino.

GRAND ASSORTIMENT DE FROMAGES
Sardines nouvelles. — Anchois. — Sardines de Lyon. — Confitures et Conserves.
BEAUDOIN-HERGAT, 33, Rue Saint-Jean,
NANCY, 7, rue de la Poissonnerie
PIANOS
ERARD, PLEYEL, GAVEAU, ISENAK
Chez C. METZNER
(Remise sans précédent)

LE MANÈGE DES PAGES

Le Rond-Point de la Pépinière, le Fer à cheval ou le manège des Pages, suivant ses diverses dénominations, a vécu. Depuis quelques jours une équipe de maçons démolit toute la partie formant l'ellipse. Les huit piles en pierres de taille qui soutenaient les murs de cette courbe et qui doivent tomber ont été nuotées avec soin et seront utilisées ailleurs. Cette démolition a été rendue nécessaire pour l'ouverture du boulevard Grandville et la mise en valeur des terrains appartenant à la ville et qui seront prochainement vendus.

ÉGLISE SAINT-MANSUY 13 1^{re} 3.

Cette église, inaugurée dimanche dernier, était trop petite pour contenir les nombreuses personnes qui y sont rendues, malgré le mauvais temps.

Mgr l'évêque, qui présidait, a chargé Mgr Trouillet de faire la bénédiction à l'intérieur et à l'extérieur de l'église.

M. l'abbé Marton, aumônier des frères de Saint-Joseph, a parlé, dans un discours fort remarquable, du temple au point de vue de l'individu et de la société. Mgr Foulon a ensuite remercié chaleureusement toutes les personnes qui ont coopéré à l'édification de cette église, construite dans un quartier désolé. Il a adressé notamment ses remerciements à M. Jacquemin comme donateur du terrain et architecte de l'église.

L'ancien curé de Saint-Léon, le vénéré M. Noël, n'a pas été oublié, non plus que Mgr Trouillet.

C'est ce dernier qui a dit le lendemain la première messe à Saint-Mansuy, et c'est M. l'abbé Girard, aumônier de l'hôpital militaire, qui desservira cette nouvelle chapelle de secours dépendant de Saint-Léon.

ÉGLISE SAINT-MANSUY 14 8^{me} 33.

Nous nous empressons d'insérer la note suivante qu'on nous communique :

La nouvelle église Saint-Mansuy, prête maintenant à être livrée au culte, sera bénie par Sa Grandeur Mgr. l'Evêque de Nancy et de Toul, dimanche prochain, 16 octobre, à deux heures.

Le vénéré M. l'abbé Noël, curé de la paroisse Saint-Léon, en posa les fondements. Sous sa direction et par ses soins, l'édifice sortit de terre, mais à sa mort les travaux furent interrompus.

Les reprendre aussitôt, les mener avec vigueur, consolider, orner, terminer somptueusement la sainte entreprise, ce fut là encore l'œuvre du vaillant et infatigable curé de la Basilique Saint-Epvre, Mgr Trouillet.

Quinze à dix-huit cents âmes habitant les environs de ce nouveau temple, sont destinées à devenir ses fidèles. L'église Saint-Mansuy occupe, sinon le centre, du moins le sommet de ces populations éparses; le site qui l'entoure, l'aspect qu'elle présente au loin, le coup d'œil qu'elle offre du haut de sa terrasse ou de sa tour lui vaudront de nombreuses visites, et c'est en foule que les fidèles viendront s'agenouiller sous son portique et ses voûtes sacrées, autour de son Tabernacle.

L'édifice, construit en pierres de roche dans le style roman XII^e siècle, se distingue par la solidité de ses murs, par l'élévation hardie et les heureuses proportions de sa nef.

Pour donner à son intérieur ce quelque chose de clair et de réjou qui la caractérise, le praticien habile qui a construit le monument, a su rompre avec certaines traditions et a réussi à merveille. En prodiguant la lumière, il a ménagé ces ouvertures aussi élégantes que spacieuses

pour des vitraux qui exciteront l'admiration des visiteurs.

Ces vitraux sont l'œuvre d'artistes sérieux de divers pays. Ils se distinguent, sur les verrières, que nous sommes habitués à rencontrer, par la variété et l'originalité des sujets par la distribution exquise et multiple des couleurs, mais surtout par l'expression des figures, l'attitude pieuse, pure et noble des personnages.

Le joli buffet d'orgue, l'élegant et riche chaire à prêcher, deux petits autels inachevés, mais annonçant un genre nouveau, sortent des ateliers de M. Klem. L'ouvrier, ayant eu l'heureuse idée de marier au bois de chêne, des rosaces, des colonnettes et autres motifs en céramique, obtint à peu de frais une richesse d'ornementation d'autant plus appréciable que l'illusion est complète.

La niche placée au-dessus du maître-autel et contenant une relique du premier évêque de Toul, est l'œuvre du même artiste.

L'ancien maître-autel en marbre de Rambervillers, et des stalles données par les RR. PP. Chartreux complètent le mobilier.

La belle et imposante façade d'orgue est destinée à un instrument de vingt-quatre jeux, en construction chez notre facteur nancéen, M. Blési. L'habile artiste a doté cet instrument de deux inventions nouvelles, dont on attend les meilleurs résultats.

Les cloches, sorties de la fonderie Beurnel, ont été bénies dernièrement par Mgr Trouillet.

ÉCOLE DES BEAUX-ARTS. — Nous avons visité vendredi la nouvelle installation de l'école de dessin de Nancy, transportée de l'hôtel de ville dans le bâtiment de l'école supérieure et destinée à devenir, avec l'école de modelage et l'école d'architecture, une des sections de l'école des beaux-arts qui sera prochainement créée à Nancy.

La disposition des salles de l'école de dessin est à la fois ingénieuse et confortable. Chaque élève a son tabouret particulier en face du modèle. Autour des murs sont disposés des moules en plâtre, présentant des spécimens de l'architecture classique depuis le onzième siècle et groupés par siècle. C'est la plus éloquente et la plus frappante des leçons de choses. A côté de la salle de dessin proprement dite, s'ouvre une salle spéciale pour le dessin d'après la bosse. Un peu plus loin, deux vastes cabinets renferment un très grand nombre de modèles en plâtre, tous très bien choisis et destinés à être placés sous les yeux des élèves comme exercices.

Des lavabos fixés dans la muraille complètent cet ensemble, où rien n'a été négligé, ni pour l'instruction des élèves, ni pour leur hygiène. On ne saurait trop féliciter la municipalité qui a présidé à cette installation nouvelle, et les professeurs qui ont traduit sa volonté, en mettant à la disposition des jeunes gens de Nancy des sources nouvelles d'instruction.

ÉCOLE SUPÉRIEURE. — L'importance de plus en plus grande prise par l'école supérieure de Nancy, qui donne maintenant asile à l'École des Beaux-Arts récemment créée, rappelle l'attention sur la construction défectueuse de cet édifice. Ce qui frappe particulièrement le visiteur, c'est la tristesse morne du vestibule. Ce corridor nu et froid n'est éclairé que par des baies étroites qui ne laissent passer qu'un jour avare, déjà diminué par la hauteur et l'étroitesse de la Grand rue. L'architecte s'est, à tort selon nous, enfermé dans le style du Palais Ducal. La forme extérieure du bâtiment a commandé le fond. On a construit, pour de petits écoliers du XIX^e siècle, un palais sur les plans de ceux qui abritaient les chevaliers du moyen-âge. On a fait de l'archéologie : on n'a pas fait de l'architecture. On ne s'est pas conformé à cette grande loi qui veut que le fond commande la forme, que la destination intérieure d'un bâtiment se traduise par les lignes générales de l'extérieur. On ne construit pas une église sur le dessin d'une prison, une école sur les plans d'un musée. On ne sacrifie pas l'utilité réelle à la recherche d'une beauté de convention, nécessairement condamnée à n'être qu'un artifice et, comme telle, disgracieuse.

ABATTOIR DE NANCY

Nous recevons la lettre suivante :

Nancy, le 28 octobre 1881.

Je lis dans votre journal que la ville veut acheter à Mme veuve Morlot un terrain pour agrandir l'abattoir !

C'est une boulette, selon moi. L'abattoir est destiné, au contraire, à disparaître et à faire un jour une succursale des chantiers de la compagnie du gaz.

C'est un foyer, non de contagion, mais de mauvaise odeur, et rien que pour ce motif, il doit être reculé bien loin de la ville.

Veuillez donc entendre les gens du Jardin des Plantes, des rues avoisinant la place d'Alliance, veuillez additionner les pétitions qu'on a déjà adressées à la ville et les promesses verbalement favorables qu'on en a mûtes fois reçues.

C'est, par certains vents, une abominable odeur de suif fondu, de fumier, de sang, agrémentée des cris des malheureux animaux qu'on laisse sans manger jusqu'à ce qu'on les abatte !

Je le répète, cet achat de terrain est une idée mauvaise à laquelle la presse doit s'opposer de toute son énergie.

Il faut vendre l'abattoir à n'importe qui et en construire un autre sur la Meurthe, n'importe où, mais le plus loin possible.

N'est-ce pas assez des tanneries et du ruisseau des égouts pour ce malheureux quartier ?

Les bouchers ont tous des voitures et ne se plaindront pas de perdre cinq ou dix minutes de plus.

Veuillez agréer, etc.

X***

la population de la ville était de beaucoup inférieure au chiffre actuel, est devenu insuffisant. Le nombre des bouchers a augmenté ; il est devenu urgent d'augmenter le nombre des échaudoirs, c'est-à-dire des cellules où les animaux sont abattus. La municipalité a donc l'intention d'affecter à des échaudoirs les bâtiments où se trouvent actuellement des écuries. Celles-ci seraient transportées dans la propriété Morlot.

De plus, comme ce terrain, évalué cent mille francs, est étendu, on installerait dans les bâtiments des logements pour les gardiens de la Pépinière, qui habiteraient ainsi à deux pas du jardin public ; on y construirait des bâches, on y placerait des objets nécessaires au jardinage ; on y déposerait des matériaux de toute sorte ; on y transporterait le marché aux bestiaux. Dès lors, par contre coup, la ville disposerait de ce grand emplacement qui se trouve derrière l'hôtel de la Chartreuse, près de la porte Saint-Georges ; elle pourrait y construire, après la démolition de la porte, des établissements destinés à divers services municipaux. On voit que la somme consacrée à l'achat de la propriété Morlot produirait un fructueux intérêt.

Enfin, l'installation des écuries sur le boulevard permettra d'opérer une réforme utile dans la police intérieure de l'abattoir : tout animal qui y sera introduit ne pourra en sortir que tué et ce n'est pas la perception d'octroi qui y perdra.

L'ABATTOIR DE NANCY

Nancy, le 10 novembre 1881.

Monsieur le Rédacteur en chef,

L'extrait que vous publiez dans votre numéro d'aujourd'hui, de l'article du *Progrès de l'Est*, annonçant comme probable la résolution du conseil municipal d'acheter la propriété Morlot derrière la Pépinière pour y créer une sorte de succursale de l'abattoir, fait revivre la question déjà agitée dans vos colonnes, de l'opportunité d'une pareille mesure.

Il serait facile de montrer la multiplicité de ses vices. Est-il besoin, par exemple, de faire remarquer quelles inconvénients de chaque instant, quelles dépenses supplémentaires même elle créera dans le service d'un abattoir ainsi divisé en deux établissements ? Faut-il donc donner à Nancy une nouvelle édition de ce déplorable morcellement des établissements publics, qu'on a fait cesser pour les prisons, qu'on fait cesser en ce moment pour le service hospitalier par la construction d'un hôpital unique, et que tous les intéressés désirent voir cesser pour le service judiciaire ?

Mais l'intérêt capital de la question est dans la proximité où l'ancien abattoir se trouve du centre de la ville, et dans les inconvénients de placer sa succursale dans une situation semblable.

A l'époque où l'abattoir actuel a été construit, il se trouvait vraiment hors ville. Aujourd'hui, il est au milieu d'un centre populeux. N'est-ce donc pas le cas, son insuffisance étant reconnue, un sacrifice pécuniaire étant nécessaire, de recourir à une mesure complète et sérieuse, de rejeter hors de l'agglomération nancéenne cet établissement que son insalubrité a fait ranger dans la première classe des établissements dangereux, insalubres ou incommodes (ordonnance du 15 avril 1838) et qui se trouve actuellement à 500 mètres de la place Stanislas et de l'Hôtel-de-Ville ?

N'en est-ce pas le cas surtout, si une autre

meuble ABATTOIR DE NANCY 19^e s.

Un lecteur du *Courrier*, après avoir donné son assentiment à la lettre que nous avons insérée sur l'abattoir de Nancy, produit à son tour les observations suivantes :

A première vue, il semble qu'il y ait intérêt à agrandir l'abattoir sur l'emplacement même où il est situé, ou, puisque c'est impossible, dans les environs de l'établissement actuel. Mais, en y réfléchissant, on trouve que l'abattoir est bien près de la ville, qu'il est même tout à fait en ville et qu'il présente par conséquent des dangers pour la santé des habitants du quartier. Or, ce quartier, par sa situation, par sa proximité du canal et du chemin de fer de ceinture, est destiné à devenir le quartier industriel de Nancy ; il l'est déjà d'ailleurs, et sa population ne fera que s'augmenter.

La question se pose donc ainsi : est-il raisonnable de l'empanter encore plus, ou bien ne vaut-il pas mieux l'assainir ? Nous croyons qu'il serait préférable de reporter au loin la future annexe de l'abattoir et de le placer dans une situation telle que, dans un avenir plus ou moins éloigné, tout l'établissement puisse y être transporté. On éviterait ainsi tout à la fois l'inconvénient d'avoir un abattoir coupé en deux, et le danger qui résulte de la présence de cet établissement dans un quartier populeux.

Proqu 9 9

L'ABATTOIR DE NANCY. — L'enquête prescrite par la loi est close sur le projet adopté par le conseil municipal, à l'effet d'acquérir, pour l'agrandissement de l'abattoir, la propriété Morlot, située entre le boulevard de la Pépinière et le canal. A ce propos, nous croyons devoir donner quelques explications au lecteur, la question ne nous semblant pas avoir été bien comprise par certains de nos confrères nancéiens.

L'abattoir, construit à une époque où